

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'Approbation des Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2017

ASSOCIATION DE COMMUNES ENFANCE JEUNESSE

66, place de la Mairie
73100 GRESY SUR AIX

Aux adhérents de l'ACEJ,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la « *ASSOCIATION DE COMMUNES ENFANCE JEUNESSE - ACEJ* », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la « *ASSOCIATION DE COMMUNES ENFANCE JEUNESSE - ACEJ* » à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Motte Servolex,
le 11 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes
SR AUDIT**



Philippe PAUTRAT
Commissaire aux Comptes



Jean-Pierre VUILLERMET
Directeur Général

ACEJ BILAN AU 31/12/2017

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/17	Exercice N-1 clos le 31/12/16
	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles (logiciel)		0 €
Immobilisations corporelles (mat. + véhicule)	12 208 €	18 096 €
Immobilisations financières (caution)	560 €	560 €
Total	12 768 €	18 656 €
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes	0 €	0 €
Autres créances et produits à recevoir	40 518 €	96 020 €
Disponibilités	231 606 €	184 678 €
Charges constatées d'avance	5 230 €	3 513 €
Total	277 354 €	284 211 €
TOTAL GENERAL	290 122 €	302 867 €
PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES		
Fonds associatifs	177 005 €	173 086 €
Résultat de l'exercice	-12 922 €	3 919 €
Total	164 083 €	177 005 €
PROVISIONS POUR RISQUES		
Total	12 000 €	0 €
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 037 €	14 876 €
Dettes fiscales et sociales - autres dettes	102 002 €	110 986 €
Total	114 039 €	125 862 €
TOTAL GENERAL	290 122 €	302 867 €

COMPTE DE RESULTAT 2017

Postes	Du 01-01-2017 au 31-12-2017	Du 01-01-2016 au 31-12-2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subventions	332 744,07	319 794,22
Subventions CAF activités sociales	85 383,17	69 351,26
Autres subventions	247 360,90	250 442,96
Participations des adhérents	200 969,81	199 204,23
Autres produits tap-divers-fc	54 232,00	54 537,49
Autres produits participation contrats aidés	104 860,29	88 425,45
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	692 806,17	661 961,39
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	110 255,19	114 178,89
Services extérieurs	50 802,42	46 555,38
Autres services extérieurs	61 428,96	66 814,51
Impôts et taxes	6 696,00	6 500,02
Salaires	354 676,70	315 827,41
Charges sociales	97 569,95	94 836,22
Dotation aux amortissements	8 537,90	11 196,06
Dotation aux provisions	12 000,00	0,00
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	701 967,12	655 908,49
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 160,95	6 052,90

PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements	625,02	685,28
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	625,02	685,28
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIERS	625,02	685,28

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	276,94	401,35
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	276,94	401,35
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	4 663,06	3 220,95
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 663,06	-3 220,95
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 386,12	-2 819,60
RESULTAT EXCERCICE PERTE	-12 922,05	3 918,58

1. INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE

Total bilan :	290 122 €
Total des produits :	693 708 €
Résultat de l'exercice : perte	12 922 €
Durée de l'exercice :	12 mois

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- L'arrêt des TAP à partir de septembre 2017 pour Pugny, Trévignin, et donc ouverture du centre de loisirs de Pugny à la journée au lieu de la demi-journée.
- Activité : de manière générale, une activité plutôt stable et conforme aux prévisions (+3%)
- Matériel : investissements dans du petit matériel et pas de gros investissement.
- Personnel : frais de fin de contrat d'environ 6 500 € et surtout embauche d'une assistante de direction en CDI au lieu d'une secrétaire en CUI/CAE, avec pour conséquence un différentiel de l'ordre de 20 000 € par an à terme.
- Caf de Savoie : indu de 3 500 € suite à contrôle sur année 2015.
- URSSAF : provision pour risque de 12 000 €, risque de régulation sur la réduction Fillon sur les bas salaires,
- une amélioration nette au niveau de nos différentes procédures et organisation générale : règlements intérieurs pour les familles pour chaque service, meilleur suivi, rigueur et enregistrement au niveau de la comptabilité, règlement intérieur salariés, projet de rédaction d'un document unique, etc. ;

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

- Les comptes annuels de l'exercice 2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan comptable Général et du plan comptable des associations. Il est également fait application du règlement 99.01 élaboré par le comité de réglementation comptable.
- L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence, d'une part, à la méthode des coûts historiques.
- Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent sauf en ce qui concerne :
 - La gestion des prestations familles avec la création des comptes familles permettant ainsi un meilleur suivi des règlements.

2.1 Evaluation des immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements sont calculés de la façon suivante :

Informatique	L	Durée :	1 à 3 ans
Matériel & Outillage	L	Durée :	4 à 6 ans
Matériel de transport	L	Durée :	4 à 5 ans
Matériel de bureau, Mobilier	L	Durée :	4 à 10 ans

2.2. Evaluation des créances et dettes

Elles sont valorisées à leur valeur comptable.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1. Immobilisations brutes

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles	4 142 €	0 €	515 €	3 627 €
Immobilisations corporelles	65 997 €	3 317 €	1 974 €	67 340 €
Immobilisations financières	560 €	€	0 €	560 €
TOTAL	70 699 €	3 317 €	2 489 €	71 527 €

3.2. Amortissements des immobilisations (€)

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles	4 136 €	6 €	515 €	3 627 €
Immobilisations corporelles	47 907 €	8 532 €	1 306 €	55 132 €
TOTAL	52 043 €	8 538 €	1 821 €	58 759 €

3.3. Echéances des créances (€)

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus 1 an
Adhérents et créances rattachées	10 270 €	10 270 €	
Autres créances	30 248 €	30 248 €	
TOTAL	40 518 €	40 518 €	

3.4. Autres postes du bilan actif (€)

Produits à recevoir sur les créances	30 248 €
Charges constatées d'avance	5 230 €
Produits à recevoir banques	0 €

3.5. Trésorerie (€)

Crédit Agricole CC	7 888 €
Crédit Agricole livret A	77 065 €
Crédit Agricole CSL	107 021 €
Caisse	511 €
ACEJ TOTAL	192 485 €
INTERCANTON	39 121 €
TOTAL TRESORERIE	231 606 €

4. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF 31/12/2017

4.1. Fonds associatifs

Le fond associatif est constitué de **177 005 €** au **31/12/2017**

4.2. Échéances des dettes

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus 1 an
Fournis. & comptes rattachés	12 037 €	12 037 €	
Dettes fiscales et sociales	59 964 €	59 964 €	
Autres dettes	2 917 €	2 917 €	
Inter Cantons	39 121 €	39 121 €	
TOTAL	114 039 €	114 039 €	

4.4. Autres postes du bilan passif

Charges à payer fournisseurs	7 475 €
Charges à payer	19 700 €
Produits constatés d'avance	0 €

4.5. Fonds dédiés : Non applicable.

4.6. Subventions d'exploitation

Montant net : **332 744 €** tout secteur confondu.

Subvention CAF	85 383 €
Subventions communales (dont 112 436 € de la CAF au titre du CEJ)	247 361 €
Total	332 744 €

4.7. Variation des fonds propres

Fonds propres au 31 décembre N	164 083 €
Fonds propres au 31 décembre N - 1	177 005 €
Variation	12 922 €
Résultat de l'exercice (perte)	12 922 €

4.8. Provision pour risques et charges

Au 1 ^{er} Janvier 2017	Dotation de l'exercice	Au 31 décembre 2017
00 €	12 000 €	12 000 €

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Crédit-bail : Non applicable

5.2. Ventilation des produits

Les produits de l'association se ventilent comme suit :

Prestations de services adhérents	200 970 €
Subventions	332 744 €
Autres produits	159 092 €
Produits financiers	625 €
Produits exceptionnels	277 €
TOTAL	693 708 €

5.3. Transferts de charges

Le poste de transfert de charges s'élève à 107 130 € dont :

- ⇒ 104 860 € : contrats aidés secteurs enfance et jeunesse
- ⇒ 2 270 € : divers remboursements de frais engagés par l'association (assurances-formations).

5.4. Produits et charges sur exercice antérieur

Produits sur exercice antérieur : 00 €
Charges sur exercice antérieur : 3 568 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Valorisation des contributions volontaires en nature

Les heures consacrées par les bénévoles au profit de l'association ne pouvant être déterminées cette aide n'est pas valorisée dans les comptes.

6.2. Effectif moyen

Effectif Moyen	Personnel salarié & services civiques
Nombre d'ETP	24
<i>Dont CDI</i>	8
<i>Dont contrats aidés</i>	8
<i>Dont vacataires</i>	3.2
<i>Dont services civiques</i>	4.5

6.3. Autres informations significatives : Néant